

Burundi : L'ONU craint qu'un quatrième mandat de Nkurunziza n'aggrave la crise

UN News Centre, 9 mars 2017 Burundi : l'ONU estime que la volonté du Président de briguer un 4e mandat risque d'aggraver la crise Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, Jamal Benomar (photo), a estimé jeudi devant le Conseil de sécurité que la volonté du Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, de briguer en 2020 un quatrième mandat risquerait d'intensifier la crise dans ce pays et d'accroître son isolement international.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur le Burundi, que son Conseiller spécial a présenté jeudi matin, le Président burundais a mentionné fin 2016, « à l'issue d'une semaine de prière sous sa conduite », sa candidature éventuelle aux élections de 2020, « sous réserve de la réforme constitutionnelle et de l'appui de la population ». Le rapport mentionne également un discours en date du 19 novembre 2016 dans lequel le Président avertit qu'il « tient son mandat de Dieu, qui punirait quiconque s'y opposerait, Burundais ou étranger ». Tout en reconnaissant le droit souverain des Burundais de modifier leur Constitution, M. Benomar a rappelé que la décision que le Président Nkurunziza avait prise de briguer un troisième mandat en 2015 avait déjà provoqué la plus grave crise qu'ait connue le Burundi depuis la fin de la sanglante guerre civile, il y a plus de 10 ans. Le Burundi ne s'est toujours pas remis de la crise électorale et continue de faire face à des défis multiformes, a affirmé le Conseiller spécial. Parmi ces défis, M. Benomar a cité une situation relative aux droits de l'homme « extrêmement préoccupante » marquée par des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires, des actes de torture et des disparitions forcées. Plus de 210 cas de disparition forcée ont été signalés entre octobre 2016 et janvier 2017. De nombreux Burundais vivent dans la peur en raison de la répression et du nombre croissant des actes d'intimidation de la part des milices de jeunes du parti au pouvoir, les « Imbonerakure ». Le Conseiller spécial a également mentionné la détérioration de la situation humanitaire, avec trois millions de personnes, soit 26% de la population, qui ont besoin d'une assistance humanitaire. Il est revenu sur l'impasse politique, deux ans après le début de la crise électorale. Depuis, l'espace de dialogue politique s'est encore rétréci. Rappelant que le dialogue inter-burundais organisé sous les auspices de la Commission nationale de dialogue inter-burundais (CNDI) touchait à son terme, le Conseiller spécial a estimé que certaines conclusions du rapport intérimaire de la Commission étaient de nature à saper l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi de 2000. Selon ce rapport, la majorité des citoyens veut abolir la disposition qui limite le nombre des mandats présidentiels et est en faveur d'une révision de la Constitution. Le Conseiller spécial s'est fait l'écho des préoccupations des dirigeants de l'opposition et groupes de la société civile, pour lesquels le processus conduit par la CNDI serait contrôlé par le gouvernement pour produire un résultat politique prédéterminé. Il a insisté sur les risques inhérents à une telle réforme constitutionnelle.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});